COMPTE-RENDU DE REUNION SEANCE DU 29 JUILLET 2020 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes "Les Prairies" à Passins pour respecter les consignes liées au contexte COVID 19, en présence de Madame Maria SANDRIN Maire.

Etaient présents :

Maria Sandrin, Isabelle Félix, Vincent Lienard, Véronique Gros, Franck Zorian, Alexia Farge, Cédric Thievenaz, Marylin Serrano, Muriel Radix, Alexandre Boittiaux, Gregory Pinet, Dominique Solano, Pamela D'Urbano, Sylvain Juppet, Patrice Pacaud, Jean Paul Cottier, Michel Hanni.

Absents excusés:

- Mme Dupuy Fabienne donnant pouvoir à Mr Boittiaux Alexandre
- Mr Guillaume Liauzun (Arrivé à 21h30) donnant pouvoir à Mr Sylvain Juppet
- Mme Benedetto Aurélie donnant pouvoir à Mme Marylin Serrano

Le quorum étant atteint, Mme le maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 20h06

Mr THIEVENAZ Cédric est élu secrétaire de séance

Date de convocation le 22.07.2020

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre de jour, l'Aménagement de la route de l'Epaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rattachement de cette délibération à l'ordre du jour de la présente réunion.

Approbation des comptes rendus des séances des 18 et 25 juin :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu des séances du conseil des 18 et 25 juin 2020.

Aucune remarque n'étant évoquée, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Délibération N° DE0027-2020 Vente de parcelle à EIC Transaction

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'avant de vendre à EIC Transaction, la commune doit au préalable acquérir les terrains à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. Pour réaliser cette transaction un emprunt de 200 000 € sera probablement nécessaire.

Mme le maire demande le report de cette délibération à une date ultérieure. Une rencontre avec EIC Transaction prévue jeudi 30 apportera quelques éclaircissements sur la situation exacte du projet.

Après délibérations, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le report de cette délibération à une date ultérieure.

<u>Délibération N° DE0028 -2020 Frais d'étude complémentaire ZA de Lanthey par Urbanisme</u>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux factures, d'un montant chacune de 2250 € HT (2 700 € TTC) correspondant aux sommes mentionnées dans la convention signée avec L'Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement F. LATUILLERIE. Cette convention a été signée le 18 mai 2020 pour la finalisation du PLU de Passins.

Il était fait mention de deux règlements : Phase 1 signature de la convention 2250 € HT Phase 2 production du document final 2250 € HT

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de régler ces dépenses.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- DE REGLER les deux factures pour le montant énoncé
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous documents s'y afférent.

Délibération N° DE 0029 -2020 Affectation de résultat de fonctionnement 2019 du compte administratif

Madame le Maire demande à Isabelle Félix responsable de la commission Finances, de présenter les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 de la commune.

Ce dernier laisse apparaître un résultat excédentaire cumulé de 255 124.10 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente :

- Un excédent d'investissement cumulé de 139 991.53 €
- Des restes à réaliser en dépenses de 678 017 €
- Des restes à réaliser en recettes de 342 840 €

Soit un solde négatif de -335 177 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

- Compte 002 Recettes de fonctionnement – excédents reportés......+59 938.63 €

TOTAL......+255 124.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 tel qu'elle lui est présentée.

Délibération N° DE0030 -2020 Autorisation signature marché cantine avec Croqu'ain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission appel d'offres s'est réunie le lundi 20 juillet 2020 pour ouvrir les plis des 4 sociétés ayant répondu à l'appel d'offres pour le contrat CANTINE

La commission a procédé à l'attribution de critères par société comme suit :

Critère A : qualité de la prestation (60%) Critère B : Prix du repas proposé (40%)

2 points bonus pour valeurs environnementales.

CANDIDATS	CRITERE A (60%)	CRITERE B (40%)	POINTS BONUS	TOTAL
SHCB	10	40	0	50
SARL GUILLAUD TRAITEUR	40	20	0	60
SCOLARET	0	20	0	20
ESAT LA LECHERE (Croq'Ain)	60	0	2	62

La commission appel d'offres s'est prononcée en faveur de l'entreprise la mieux disante : l'ESAT LA LECHERE (Croq'Ain).

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'ENTERINER la décision de la commission appel d'offres
- D'ATTRIBUER en conséquent le marché à l'ESAT LA LECHERE dès la rentrée 2020
- DE DONNER TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour signer les documents s'y afférent.

Avant d'aborder la délibération DE0031-2020 portant sur un devis d'avocat, Madame Le Maire demande à Isabelle Felix de ne pas prendre part à cette délibération. Isabelle Félix quitte la séance à 20 h 47.

<u>Délibération N° DE0031 -2020 Devis Avocat Pour dossier Urbanisme</u>

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que quatre dossiers en urbanisme nécessitent l'intervention d'un avocat spécialisé pour défendre les intérêts de la commune.

La délégation donnée par le Conseil Municipal ne lui permettant pas la signature de ces contrats au-delà de 1 000 €, Madame le Maire demande l'autorisation de prendre le cabinet Philippe Petits et associés qui propose les tarifs suivants :

- Coût horaire: 150 € HT.
- Représentation de la Commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble : 1000 € HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de mandater le cabinet susnommé comme défenseur de la commune le cas échéant

<u>Délibération N° DE0032 -2020 Aménagement Route de l'épaux</u>

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'aménagement de sécurité de la route de l'Epaux. Monsieur Vincent Liénard présente le dit projet qui portait en autre sur une double écluse entre le chemin de l'Epaux et la Route de l'Epaux. La commission CARRIERES, s'est prononcée en faveur d'une simple écluse qui restera à chiffrer, les montants donnés correspondant à une double écluse.

Ecluses doubles : 43 200 € (participation financière à répartir entre l'entreprise PERRIN et la commune d'Arandon-Passins).

Madame Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la prise en charge financière pour une écluse simple.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'une simple écluse sur la route de l'Epaux
- -- DECIDE D'ATTENDRE, avant de se prononcer, l'évolution des négociations sur une éventuelle participation financière de la commune.
- DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents s'y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21h02